

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE du PRÉSIDENT

N° 2024 - 293

IBG/VM

OBJET : Examens professionnels d'accès par voie de promotion interne au grade d'ingénieur territorial, session 2024 – Arrêté portant listes des admis

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L325-30, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, prévu par l'article 10-1° et 10-2° du décret n° 2016-201 du 26 février 2016,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externes et internes pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n°2024 – 118 du 16 mai 2024 portant liste des admis à concourir à la session 2024 des examens professionnels d'accès par voie de promotion interne au grade d'ingénieur territorial,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 3 décembre 2024, fixant la liste des admis à la session 2024 des examens professionnels d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial,

ARRETE

Article 1 : Les listes des candidats déclarés admis par le jury à la session 2024 des examens professionnels d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial, conformément aux états annexés au présent acte, sont arrêtées comme suit :

- **ARTICLE 10 ALINEA 1** : Quatre-vingt-quinze (95) admis,
- **ARTICLE 10 ALINEA 2** : Dix-neuf (19) admis,

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
le 12/12/2024.....

Fait à Pantin, le 5 décembre 2024
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale


Benoît HAUDIER



L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ANNEXE A L'ARRETE N°2024-293 du 3 décembre 2024

Portant liste des candidats admis a l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial, prévu au 2ème alinéa de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016

ALIX Florent
BEAUDRY Fabrice
BELLANGER Guillaume
BERMUDEZ Denis
BRUNIAU Sébastien
DOREY Dana
FRACASSO Roxane
L'HERMITTE Florence
LAPLANCHE Nicolas
LEFRANC Sébastien

MAMIE Jean-Marc
MONNIER Jonathan
MURAIL Nicolas
NORCY Michaël
PIFFRET Cédric
SIBOIS Alexandre
SILOUVAPPANE Jacques
VIRLOJEUX Florent
VIVIER Florent

Arrête la présente liste à **dix-neuf (19)** candidats admis.

Fait à Pantin, le 3 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale,



Benoît HAUDIER

ANNEXE A L'ARRETE N°2024-293 du 3 décembre 2024

Portant liste des candidats admis a l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial, prévu au 1^{er} alinéa de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016

**INFORMATIQUE ET SYSTEMES
D'INFORMATION (15 ADMIS)**

AUREL Yannick
CAZOTTES Nicolas
CHAMANT Cydric
CICARD Emilie
DELZENNE Karine

FORGUES Solange
GUERIN Wilfried
IBRAHIMA Hassany
LEVILLAIN Dany
LOISEAU Mickaël

MARTIN Céline
RAYMOND Antoine
VERCHERY Claudie
VIRAPANDIANE Sharmila
YEYE Yolene

**PREVENTION ET
GESTION DES RISQUES (21 ADMIS)**

AMILCAR Loraine
BENTOT Salomé
BOISROUX Nathalie
CHAKER Nadia
CHAVANCE Vanessa
CORVO Rudy
DAHMOUNI Saïd

DUBLOT Nicolas
FRAIGNE Nina
GUYOT Christophe
JOAB Audrey
JOUET Bertrand
LEBAUPAIN Aude
LECOMTE Patricia

LETAL Laurence
PARISY Jean-Baptiste
PETIT Pierre-Charles
ROBERGET Stéphanie
SEDECAS Aurélie
SIMONET Pascale
THOMASSE Stéphanie

**URBANISME, AMENAGEMENT
ET PAYSAGES (14 ADMIS)**

BARBEAU Xavier
BIGOT Emilie
BIK Stéphane
DUCHAMP Corinne
FINOT Alizée

GAUGEY David
HOGREL Elsa
KAMBOU Ghislaine
LE BEC Jonathan
LEROY Romain

SARTHOULET Julie
SAVINO Mélanie
VAISSAIRE Sophie
VIENNET-VATONNE Sylvie

**INFRASTRUCTURES
ET RESEAUX (24 ADMIS)**

ADMI Hassna
BELHOUT Ouahiba
BELKISSE Dmitry
BRESIN Pierre
DAUPHIN Ariane
DEBERDT François
DELACOURT Raphaël
DESCOUX Cédric

DIEUDONNE Raphaël
FAGIS Christophe
GILOT Donatien
HARIVEL Véronique
KIHOU Lila
MARCHAND Benoît
NAUDE Christophe
NOCEIR Nadia

NOEL Severine
PETITFOUR Jonathan
POIRIER Claude
PORTRAT Joël
REZZOUKI Mohamed
RIBAUT Christelle
SEGURA Françoise
TESSIER Arnaud

**INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE
ET ARCHITECTURE (21 ADMIS)**

ACCART Guillaume
AUBER Marie-France
AVENEL Richard
BARRE Stéphane
BIENVAULT Vincent
BLANCHET Jean-François
BUISSON Benoît

CHEVALIER Yann
DATTÉE Wicky
FOURDAN Elisabeth
GANE Pascal-Fred
HOUAOUSSA Jim
KAPP Gil
MAMHOUD Saïd

MOBETIE Yannick
MONIN Sacha
MONNIER Anthony
OUAHRANI Jugurtha
SPRIET Valérie
TACONNÉ Odile
TRASFI Denis

Arrête la présente liste à **quatre-vingt-quinze (95)** candidats admis.

Fait à Pantin, le 3 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale,



Benoît HAUDIER